

CONGES DE MALADIE DES FONCTIONNAIRES

Nature du congé ou de la position d'absence	Durée de la position d'absence ou du congé attribué		PRIMES	NBI	Avantages Retraites	OBSERVATIONS
	Plein traitement	Demi traitement				
1 – Congés de maladie ordinaire - Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	3 mois 1) sauf accident de service 2) décompte particulier en cas de congé fractionné	9 mois	entières demi	entière demi	entiers demi	<p style="text-align: center;">1) accident de service Intégralité du traitement jusqu'à réintégration ou mise à la retraite (limité à 5 ans pour les stagiaires). Mi-temps thérapeutique : 6 mois, renouvelable 1 fois.</p> <p>2) le décompte du congé maladie fractionné s'effectue selon le système de « l'année de référence mobile » (cf note 13440 SDP/1 du 1^{er} juillet 1997).</p>
2 – Congés de longue maladie Liste énumérée par décret - Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	1 an	2 ans	NON NON	*entière demi	entiers demi	<p style="text-align: center;">* si l'agent n'est pas remplacé. Nombre de CLM non limité dans la carrière de l'agent, mais reprise de travail pendant 1 an entre 2 CLM. Si après épuisement de ses droits, l'agent est inapte à reprendre ses fonctions, il sera mis en disponibilité.</p>

CONGES DE MALADIE DES FONCTIONNAIRES

Nature du congé ou de la position d'absence	Durée de la position d'absence ou du congé attribué		PRIMES	NBI	Avantages Retraites	OBSERVATIONS
	Plein traitement	Demi traitement				
3 – Congés de longue durée (4 affections : tuberculose, cancer, poliomyélite, maladie mentale) - Fonctionnaires (titulaires ou stagiaires)	3 ans ou 5 ans *	2 ans ou 3 ans *	NON NON	NON NON	NON NON	* si la maladie a été contractée dans l'exercice des fonctions. Nombre de CLD : un par maladie
4 – Disponibilité d'office (après épuisement des congés maladie)						Sans traitement. Un an, renouvelable 2 fois et une 3 ^{ème} fois si le comité médical estime que l'agent pourra réintégrer au cours de la 4 ^{ème} année de disponibilité.
5 – Congés consécutifs à un accident de service, du travail ou maladie professionnelle	Durée de l'absence		entières	entière	entier	Durée de l'absence jusqu'à guérison ou consolidation de la blessure.

➤ Le fonctionnaire conserve l'intégralité des suppléments pour charges de famille.

- Après un congé de longue maladie ou de longue durée, l'Administration peut accorder le bénéfice du mi-temps thérapeutique au fonctionnaire titulaire qui est alors admis à reprendre l'exercice de ses fonctions à mi-temps, mais perçoit l'intégralité de son traitement, plus primes, NBI et avantages retraites en entiers ;
- Le mi-temps thérapeutique peut être accordé pour une période de 3 mois renouvelable, dans la limite d'un an par affection.

Dans le cas d'octroi de congé de longue maladie fractionné, la règle est la suivante :

- Tous les 4 ans, à compter de la date de la première constatation médicale lui ouvrant droit à congé de longue maladie, l'agent recouvre la totalité de ses droits à congé de longue maladie, qu'il en ait ou non épuisé la totalité, sauf dans le cas où il est mis en disponibilité à l'issue de ses droits.